INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance ordinaire
14 août 2023

Séance ordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 14 août 2023 à 19h30, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents: Madame Nicole Després
Madame Marie-France Gagnon
Madame Lise Bérubé
Monsieur Steve Boucher
Monsieur Christian Baril

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Francesca Lavoie, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30. Madame la Mairesse souhaite la bienvenue.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 115-23

Il est proposé par Mme Nicole Després, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023

Résolution No 116-23

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023;

Il est proposé par M. Steve Boucher, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal du 10 juillet 2023, chacun des membres du conseil présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

M. Christian Baril se joint à la réunion à 19h35.

COMPTES À PAYER DE JUILLET 2023

Résolution No 117-23

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de juillet 2023 ainsi que les dépenses incompressibles du 1er au 31 juillet 2023 sont déposées pour approbation par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette liste des comptes à payer comprend aussi certains achats effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et celle des dépenses incompressibles ont été étudiées par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Steve Boucher, et résolu à l'unanimité des membres présents D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de juillet 2023 comportant les numéros de chèques de #9463 à #9479 totalisant **13 170,86 $;**

DE PRENDRE ACTE des dépenses incompressibles payées, pour la période du 1er au 31 juillet 2023, apparaissant au tableau ci-dessous :

Dépenses incompressibles du 1er au 31 juillet 2023
Totalisant un montant de 143 634,39 $

NOM DU FOURNISSEUR	Montant
Alarme 911	19.49 $
Agence de Revenu du Canada (DAS juin)	1 619.85 $
Frais Prêt #2 TECQ 2014-2018 intérêts	1 590.71 $
RemboursementPrêt #2 TECQ 2014-2018 2e tranche	102 863.96 $
Frais Prêt #7 Marge de crédit intérêts	281.55 $
Frais bancaires	63.48 $
Assurance Primaco inc.	7 185.71 $
Location du photocopieur	133.37 $
Hydro Québec mai	6 584.15 $
Ministre du Revenu du Québec (DAS juillet)	4 360.56 $
Propulse	6 627.55 $
Salaire des employés	10 133.47 $
Salaire des élus	2 009.29 $
Telus Québec (garage internet et téléphone)	161.25 $
Total	143 634.39 $

CAMPS DE JOUR RURAUX / CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL ET NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E)

Résolution No 118-23

CONSIDÉRANT QUE les camps de jour représentent un service essentiel pour la population des municipalités rurales du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des camps de jour est source de nombreux défis pour les municipalités afin d'offrir une prestation de services adéquate;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs initiatives temporaires ont été mises en place au cours des dernières années, en plus d'une étude confiée à une firme externe visant à pouvoir trouver des solutions durables pour l'avenir des camps de jour;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approfondir l'analyse et que la MRC est disposée à coordonner un comité de travail sur la question;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'implication des municipalités est essentielle afin que l'analyse tienne compte des réalités propres à chacune des municipalités et des opportunités inhérentes.

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de La Trinité-des-Monts nomme Mme Francesca Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière à titre de représentante de la municipalité sur le comité de travail des camps de jour ruraux coordonné par la MRC, et assure sa participation active pour l'ensemble de la démarche.

Il est néanmoins entendu que la municipalité de La Trinité-des-Monts pourra se retirer à tout moment dans l'éventualité où elle ne souhaite plus aller plus loin dans la démarche. Dans un tel cas, l'analyse se poursuivra alors en fonction de scénarios qui n'incluront pas la municipalité de La Trinité-des-Monts.

APPUI POUR LE DÉPÔT AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 POUR LE SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR LE PROJET PLANS DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN COMMUN DES MUNICIPALITÉS RURALES DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Résolution No 119-23

CONSIDÉRANT QU'il est d'un intérêt collectif de maintenir et de bonifier le dynamisme, la richesse et la diversité de notre territoire et qu'en ce sens, la pérennité du développement de notre municipalité, dans toutes ses dimensions, est une priorité pour tous;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a proposé une démarche collaborative aux municipalités rurales de son territoire afin d'élaborer leur plan de développement et d'étudier les opportunités de mise en commun en projets de coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Marcellin, Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Valérien et Saint-Fabien désirent y participer;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette accepte d'agir à titre d'organisme responsable et s'engage à réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Christian Baril et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil appuie la MRC de Rimouski-Neigette pour le dépôt du projet *Plans de développement et de mise en commun des municipalités rurales* dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS– ÉCHANTILLONNAGE D'EAUX USÉES PAR L'ENTREPRISE NORDIKEAU NUMÉRO DE MANDAT : OPT-23-0455

Résolution No 120-23

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels pour l'échantillonnage d'eaux usées de l'entreprises Nordikeau pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2023 dont les modalités se lisent comme suit :

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

- Chargé de projet/contrôle qualité : 105,00 $ / h
- Échantillonnage : 70,00 $ / h
- Déplacement : 140,00 $ / déplacement
- Dépenses, si applicable : au coûtant + 15%

Ces montants n'incluent pas les taxes.

Il est proposé par M. Steve Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services professionnels – Échantillonnage d'eaux usées. La période du mandat s'échelonne du 1er juillet au 31 décembre 2023.

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES PORTANT SUR LA MISE EN COMMUN D'UN SERVICE D'ENLÈVEMENT ET DE TRANSPORT DES DÉCHETS, DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DES ENCOMBRANTS

Résolution No 121-23

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'enlèvement et de transport des déchets, des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants des municipalités de Saint-Narcisse-de-Rimouski, de Saint-Marcellin, de La Trinité-des-Monts et d'Esprit-Saint (les « **municipalités** ») viendra à échéance le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ci-haut nommées désirent se regrouper afin de conclure un seul et même contrat avec un fournisseur éventuel;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés au contrat seront assumés par les municipalités susmentionnées;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent que la MRC Rimouski-Neigette agisse à titre de mandataire et responsable de la gestion du processus d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la mise en commun d'un service d'enlèvement et de transport des déchets, des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-France Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil municipal de La Trinité-des-Monts confie à la MRC Rimouski-Neigette, par le biais d'une entente intermunicipale, le mandat de publier un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat d'enlèvement et de transport des déchets, des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants de toutes les municipalités partie à l'entente et de proposer les modalités de répartition des coûts du contrat. La mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer ladite entente intermunicipale.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL : PROJET « EMBELLISSEMENT DES TERRAINS PUBLICS »

Résolution No 122-23

Il est proposé par Mme Nicole Després et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte et autorise qu'un montant de 10 000 $ soit puisé à même l'enveloppe du « montant réservé » provenant du Fonds de développement rural de la MRC de Rimouski-Neigette, le tout afin de compléter le

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

financement nécessaire pour le projet intitulé « Embellissement des terrains publics municipaux ».

NOMINATION DE MME SOPHIE ROY À TITRE DE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Résolution No 123-23

Il est proposé par Mme Lise Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de La Trinité-des-Monts engage Mme Sophie Roy à titre de bénévole pour la bibliothèque. L'horaire de travail demeure à discuter avec la direction générale.

DEMANDE D'INTERVENTION – ROUTE 232, À LA LIMITE D'ESPRIT-SAINT ET DE LA TRINITÉ-DES-MONTS ENTRE LES NUMÉROS CIVIQUES 183, ROUTE 232 OUEST, TRINITÉ-DES-MONTS ET 300, ROUTE 232 EST, ESPRIT-SAINT

Résolution No 124-23

CONSIDÉRANT QUE le secteur situé entre la limite Ouest du village de La Trinité-des-Monts et la limite Est du village d'Esprit-Saint, soit entre les numéros civiques 183, route 232 Ouest à La Trinité-des-Monts et 300, route 232 Est à Esprit-Saint, est un secteur très achalandé et dont la chaussée a été endommagée dans les dernières semaines suite aux pluies torrentielles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs automobilistes et camion lourds circulent à tous les jours sur ce tronçon de route et qu'il y a un danger apparent et éminent du côté droit de la chaussée, soit un énorme trou naturel servant à l'écoulement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des automobilistes et conducteurs de véhicules lourds circulant sur ce tronçon doit faire l'objet d'une intervention prioritaire avant que des événements regrettables ne s'y produisent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Christian Baril et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil municipal de La Trinité-des-Monts demande au Ministère des Transports d'agir rapidement en corrigeant l'état de la chaussée dans le secteur situé entre la limite Ouest du village de La Trinité-des-Monts et la limite Est du village d'Esprit-Saint, soit entre les numéros civiques 183, route 232 Ouest à La Trinité-des-Monts et 300, route 232 Est à Esprit-Saint.

AUTORISATION DE SONDAGE MUNICIPAL

Résolution 125-23

CONSIDÉRANT QUE l'avis des trinitoises et trinitois est importante pour le développement de notre municipalité, afin de donner une direction décisionnelle aux décisions du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce ne sont pas tous les citoyens qui assistent ou peuvent assister aux séances mensuelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-France et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Martin Gagnon de la Coalition Urgence Rurale du Bas-St-Laurent et M. Steve Boucher, conseiller #3 de la municipalité de La Trinité-des-Monts à faire un sondage de porte à porte auprès des résidents de la municipalité pour recueillir les réponses au sondage « Enquête citoyenne La Trinité-des-Monts 2023 » pour la période des mois d'août et de septembre 2023.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

APPUI À LA CORRESPONDANCE DE MME LA MAIRESSE CHANTAL GAGNON ADRESSÉE À HYDRO-QUÉBEC

Résolution 126-23

CONSIDÉRANT QUE le service d'Hydro Québec est essentiel pour nos citoyens et d'autant plus pour nos producteurs et entreprises;

CONSIDÉRANT les pannes successives en augmentation de fréquences et de durée sur le territoire de la municipalité de La Trinité-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Lise Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts appuie la mairesse, Mme Chantal Gagnon, à adresser une correspondance à Hydro-Québec pour que des améliorations et une fiabilité du réseau soient mises en priorité.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 127-23

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon que la séance soit levée. Il est 21h09.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023.

Chantal Gagnon, mairesse

Francesca Lavoie, Directrice générale / greff.-/trés.